

Discours d'investiture de Serge Ménard

Candidat du Bloc Québécois dans la circonscription de Marc-Aurèle-Fortin (1/12/2005)

Tous les souverainistes doivent se déplacer le 23 janvier prochain pour voter pour le Bloc québécois. Pour la suite des choses, il est important de démontrer au reste du Canada que seul un parti souverainiste peut représenter le Québec à Ottawa. Il est bon que le reste du Canada s'habitue à l'idée que la souveraineté s'en vient et que les souverainistes ne sont pas les monstres destructeurs qu'ils appréhendent souvent.

Le Bloc québécois représente bien les valeurs du Québec moderne. L'idéal de la souveraineté n'est pas une idée destructrice. Il n'est pas alimenté par un désir de vengeance.

Le Bloc québécois continuera à agir de manière responsable tout en assurant la meilleure défense des intérêts du Québec.

Il est évident que ce sont les constatations de la Commission Gomery sur le scandale des commandites qui ont poussé les trois partis d'opposition à renverser le gouvernement. Ces constatations étaient si graves à l'égard du Parti libéral que la majorité de la Chambre des Communes estimait que le gouvernement n'avait plus la nécessaire autorité morale pour gouverner.

L'opposition a toutefois offert que ces élections soient déclenchées à la mi-janvier pour se tenir au début de février. C'était une date voisine de celle qu'avait proposée M. Martin lorsqu'au printemps dernier, il s'était engagé à faire appel au peuple 30 jours après le deuxième rapport du juge Gomery alors prévu pour le 15 décembre.

Les libéraux vous répéteront à satiété que ce sont eux qui ont créé la commission Gomery. Pour bien juger de la pureté de leurs intentions, il est bon de rappeler dans quel contexte cela a été fait.

Le rapport de la vérificatrice générale venait de donner une plus grande crédibilité aux 444 questions du Bloc en Chambre sur ce qui s'appelait déjà le scandale des commandites. On en connaissait maintenant avec précision les montants et même si on ne connaissait pas avec la

même précision toutes les personnes impliquées ni le détail des transactions, on savait que plusieurs des dirigeants les plus haut placés au parti libéral en étaient responsables.

Quand monsieur Martin a pris la direction du parti, il craignait à juste titre que son parti ne subisse la raclée qu'il méritait pour ce scandale. Alors, il a utilisé un paravent auquel bien des gouvernements ont souvent eu recours pour reporter la reddition des comptes, il a créé une commission royale d'enquête. Il a, peu de temps après, déclenché des élections précipitées alors que, selon la tradition des mandats de quatre ans, elles n'étaient prévues qu'en 2005.

Il pouvait ainsi répondre aux questions embêtantes qui lui seraient posées que tout cela serait examiné par le juge qu'il avait nommé. Il espérait ainsi se distancer assez de son prédécesseur pour être réélu. Le rapport viendrait durant la première année d'un nouveau mandat. Il disposerait ainsi de trois ou quatre ans pour que l'électorat oublie les conclusions catastrophiques pour son parti qui n'allaient pas manquer d'être tirées par cette commission.

Vous conviendrez avec moi qu'il y avait dans ces décisions plus de panique que de vertu.

Mais voilà, il n'avait pas prévu les aléas d'un gouvernement minoritaire. Les élections viennent plus rapidement. Le temps est maintenant venu pour le parti libéral de répondre des actes commis par ses dirigeants.

En effet, le juge ne pouvait pas porter de jugement sur la culpabilité ou sur la responsabilité de quiconque pour le scandale des commandites. Telles sont les règles strictes qui régissent les commissions d'enquête. C'est à l'électorat de porter ce jugement.

Le juge a dit que ni M. Martin, ni les autres ministres du Québec ne savaient sauf ceux qu'il a nommés. Aurait-ils du savoir? Devant les questions répétées du Bloc en Chambre, devant les révélations de certains médias comme les factures envoyées pour des études photocopées trois fois et payées trois fois, devant la très grande générosité à l'égard du parti libéral de ces nouvelles compagnies de communication à qui on avait confié les contrats de publicité pour faire la promotion du Canada, n'y avait-il pas lieu de vérifier les allégations du Bloc et de certains médias? N'oublions pas que M. Martin était le lieutenant en charge du Québec.

J'ai comme vous l'impression que si on n'a pas posé de questions, c'est parce qu'on ne voulait pas connaître les réponses.

Eh bien, qu'on paye maintenant!

Un parti politique doit être sanctionné pour un scandale de cette envergure. Sinon, croyez-vous qu'à l'avenir, ce sera mieux ou ce sera pire?

Il y a aussi bien d'autres raisons de punir ce parti arrogant, usé par 12 années de pouvoir sans partage, qui fut incapable de reconnaître à temps les fraudeurs qui s'agglutinaient autour de lui.

Vous vous souviendrez peut-être du scandale des coûts galopants du système d'enregistrement des armes à feu, un bon programme pour maintenir la sécurité, mais qui devait être fait à bien meilleur coût. Vous aurez peut-être décelé d'autres preuves de leur incompetence à s'occuper des matières qui sont de leur juridiction comme les forces armées: la marine avec des sous-marins qui ne peuvent aller sous l'eau, l'aviation avec des hélicoptères qui ne peuvent voler et l'armée de terre dans des véhicules dangereux qui ont une forte tendance à capoter.

Mais pour moi, ce qui est aussi grave que le scandale des commandites, c'est la cachette que contenait le projet de loi C-28. Un projet de loi de plusieurs centaines de pages de dispositions fiscales écrites dans une langue incompréhensible sauf pour quelques rares experts et qui sont souvent adoptées dans l'indifférence totale parce que ce sont des "adaptations nécessaires" comme on dit.

M. Martin, ministre des Finances et proposeur de ce projet de loi, y avait dissimulé des amendements qui allaient permettre à sa compagnie *Canada Steamship Lines Int'l* une réduction d'impôt d'au moins 100 millions de dollars de façon rétroactive. La disposition en question était écrite comme pour s'appliquer de façon générale, mais en fait, sa compagnie en était la seule bénéficiaire.

Et pourquoi était-elle rétroactive? Parce que le futé critique financier du Bloc québécois, Yvan Loubier, avait réussi à la débusquer deux fois auparavant, emmenant M. Martin à la retirer. La troisième fois, le ministre ne s'est pas présenté en Chambre pour la voter, laissant à son secrétaire parlementaire le soin de la présenter. 100 millions de dollars, c'est aussi le montant

des commissions payées aux agences de publicité sur des dépenses de 250 millions dans l'affaire du scandale des commandites. Drôle de coïncidence. Mais n'y a-t-il pas là un cas patent de conflit d'intérêts et quel intérêt!

Je pourrais vous parler encore longtemps des nombreux exemples de mauvaise gestion de ce gouvernement, de la façon dont il s'est occupé des Indiens, de l'augmentation faramineuse de la bureaucratie où il gaspille ses généreux surplus, de sa responsabilité dans les difficultés que connaissent les systèmes de santé de toutes les provinces dont il a coupé les ressources tout en gardant le produit des taxes qui avaient été levées pour les financer. De la confiscation des surplus de la caisse d'Assurance-Emploi de sorte que les primes ainsi payées sont devenues la pire forme de taxes, une taxe sur l'emploi. Il y a de quoi scandaliser même les fédéralistes les plus convaincus.

Mais pour eux, il y a plus encore. Et comme il s'agit de ceux et celles que nous voulons convaincre et que nous devons donc traiter avec respect, il est bon de les rendre conscients de la tendance actuelle de ce qu'ils appellent encore le fédéralisme canadien.

Le parti libéral du Canada n'est plus un parti fédéraliste. C'est un parti centralisateur. Dans une fédération, la souveraineté est divisée entre deux niveaux de gouvernement et les juridictions sont partagées dans la constitution. Les États-unis et l'Allemagne sont des fédérations. La France et l'Angleterre n'en sont pas. Les constitutions des pays fédéraux partagent les juridictions de façon différente. Par exemple, au Canada, le droit criminel relève du Parlement d'Ottawa alors qu'aux États-unis, il relève de chaque État.

Un vrai fédéraliste respecte le partage des juridictions. C'est le cas du parti libéral du Québec.

Mais le gouvernement fédéral est toujours en train de se mêler de ce qui est de juridiction provinciale. Ainsi, au cours de la dernière session, on a surtout parlé de santé, d'éducation, de garderies et d'infrastructures municipales, quatre sujets de juridiction provinciale. Si le gouvernement d'Ottawa peut ainsi se permettre de s'immiscer dans les juridictions provinciales, c'est parce qu'il dispose de revenus fiscaux trop importants pour les juridictions qu'il a. Cela s'appelle le déséquilibre fiscal.

Ces invasions répétées des champs de juridiction du Québec ont été dénoncées par tous les premiers ministres du Québec depuis 1867. Elles ont joué un rôle important dans la naissance et la montée du mouvement souverainiste. Mais devant cette montée, tous ceux qui ont voulu défendre le Canada se sont toujours donné au moins la peine de s'engager à corriger cette tendance, de limiter par exemple le pouvoir de dépenser du fédéral, de reconnaître que des changements étaient nécessaires.

Pour Martin comme pour Chrétien, il n'y a aucun changement à apporter. Le séparatisme doit être combattu. Un point c'est tout. On n'a rien d'autre à proposer aux fédéralistes québécois qui se sont inquiétés de l'évolution du fédéralisme canadien vers une centralisation de plus en plus grande à Ottawa, des pouvoirs et des ressources.

Il n'y a donc plus qu'un seul choix entre la souveraineté et une évolution du fédéralisme canadien qui sera pour le Québec, pire que le statu quo.

On a bien senti hier le malaise de Jean Charest. Comme premier ministre fédéraliste du Québec et grand pourfendeur des souverainistes, il n'avait d'autres choix que de dire qu'il ne voterait pas pour le Bloc québécois, mais il ne voulait pas ou peut-être ne pouvait pas dire pour qui il voterait. En tout cas, il ne voulait pas donner de conseils, son choix ne serait donc pas le parti libéral du Canada.

Pour d'autres fédéralistes déçus qui ne sont pas dans sa position, le Bloc sera un bon choix. Car le Bloc demeure encore le meilleur défenseur des intérêts du Québec à Ottawa. Alors que les ministres libéraux du Québec sont plutôt des défenseurs du fédéralisme au Québec. Et encore de ce fédéralisme de plus en plus centralisateur.

Nous avons assez critiqué les libéraux. Ne les imitons pas. Laissons-leur l'arrogance et les attaques hargneuses.

Sachons être compréhensifs et accueillants pour les vrais fédéralistes généreux et honnêtes. Comme nous, ils sont scandalisés. Mais comme nous aussi, ils veulent développer le Québec comme une terre originale en Amérique du Nord où la langue commune continuera à être le français, pas une curiosité préservée du passé, mais une société moderne et dynamique. Ils

peuvent prendre une chance avec nous pour démontrer au reste du Canada qu'il y a toujours moyen de bâtir au Québec une équipe fonctionnelle de gens honnêtes et compétents.

Corrigeons encore une fois M. Martin: l'enjeu de la prochaine élection n'est pas la souveraineté du Québec (j'ai presque envie de dire: malheureusement). L'élection du Bloc n'entraînera pas un autre référendum: seule l'Assemblée Nationale pourrait en déclencher un. Il s'agit de choisir l'équipe qui peut le mieux défendre les intérêts du Québec à Ottawa et y représenter le mieux les valeurs de la société québécoise.

L'équipe du Bloc à Ottawa a fait honneur au Québec. Par son sens des responsabilités, par sa rigueur, par la compétence qu'ont acquise plusieurs de ses membres dans les matières de juridiction fédérale, par l'originalité et le réalisme des solutions proposées pour résoudre des problèmes qui sont communs au Canada et au Québec, elle mérite la confiance de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

M. Martin s'est lancé en campagne électorale de la façon la plus vieille qui soit: en lançant les milliards tous azimuts. On a même calculé qu'il en lançait un milliard par jour. Au dernier compte, on était rendu à 52 milliards. Est-ce que cela va vous influencer? Connaissez-vous des gens qui sont scandalisés comme vous de ces promesses irresponsables et de ce mépris des électeurs? Qu'avez-vous envie de lui dire?

.....

M. Martin, mon vote n'est pas à vendre. Alors, on lui dit tous ensemble: M. Martin mon vote n'est pas à vendre.

Mais il faut en dire plus. Est-ce que ça vous décourage d'aller voter? Non, n'est-ce pas? Alors, il faut lui dire: M. Martin, mon vote n'est pas à vendre. Le 23 janvier, j'irai voter.

Si vous avez envie de le lui dire à ce point, nous avons pensé que vous aimeriez l'afficher.

Vous aurez peut-être compris déjà que nous allons laisser les libéraux utiliser les vieilles méthodes de faire des élections. Nous allons les laisser polluer l'environnement avec leurs pancartes à tous les poteaux pendant la période des fêtes. Nous allons faire une campagne plus écologique. Une campagne citoyenne. Nous n'allons dépenser que 20% de ce que nous avons dépensé lors de la dernière élection en affichage: quelques grandes pancartes bien placées et

pour le reste, nous allons laisser les citoyens qui le voudront afficher ce message que vous semblez tant apprécier.

Si vous connaissez des gens qui veulent s'afficher, je me ferai un plaisir de me rendre personnellement leur offrir une pancarte qu'ils pourront afficher chez eux.

.....

Maintenant, à Laval, et dans la couronne Nord, nous pouvons compter aussi sur une excellente équipe.